

Un objectif faute de mieux... Le protocole de Kyoto vise à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 5,2 % par rapport à 1990. C'est très loin de ce qui serait souhaitable : selon le GIEC, il faudra un jour redescendre à environ 3 milliards de tonnes (3 milliards de tonnes) d'équivalent carbone par an, soit la moitié des émissions de 1990... Le protocole de Kyoto n'est pas vain pour autant : sa raison d'être est d'amorcer la baisse des courbes d'émission.

Lexique

Air chaud

Hot air. La crise économique due à la fin du régime soviétique s'est traduite par un effondrement de l'activité industrielle, et les émissions ont diminué d'environ un tiers depuis 1991. L'objectif 0 % fixé en 1997 par rapport à 1990 signifiait donc que la Russie et l'Ukraine avaient le droit d'accroître leurs émissions ! Polémique : faut-il autoriser la Russie et l'Ukraine à vendre sur le marché international ces permis non utilisés chez eux et qui ne correspondent pas à un effort interne contre la pollution ? Les Etats-Unis sont très favorables au commerce de cet « air chaud ».

Annexe I

Seuls les pays industrialisés inscrits sur l'Annexe I de la convention cadre sont concernés par les engagements de réduction des émissions. Mais pas ceux inscrits sur la liste B de l'Annexe I, comme la Turquie.

Approche panier

Six gaz sont concernés par les objectifs de réduction de Kyoto : le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux et trois substitués des chlorofluorocarbures. Les objectifs de réduction sont définis en équivalent CO₂ et non pour chaque gaz séparément. Cette approche panier a été retenue à la demande des Etats-Unis, qui voulaient le plus de flexibilité possible entre les 6 gaz (lire pages 76-77). Un choix qui rend les engagements plus flous.

Permis d'émission négociables

Le protocole de Kyoto instaure des quotas nationaux d'émission mais permet d'échanger des permis d'émission non utilisés. Questions : Les entreprises peuvent-elles échanger directement des permis d'un pays à l'autre, ou le commerce passera-t-il par une agence nationale ? Quel pourcentage du quota national d'émissions peut-on échanger ? Les permis des anciens pays de l'Est peuvent-ils être vendus, alors qu'ils ne correspondent pas à un effort interne de lutte contre la pollution ?

Paquet de Pronk

Devant l'enlisement des discussions, le président de la COP6, Ian Pronk (ministre de l'Environnement des Pays-Bas), a proposé un compromis qui regroupait les points à négocier en quatre grands blocs (lire Box A, B, C, D).

Engagements de réduction de Kyoto

A Kyoto, en 1997 à la 3e COP, 38 pays se sont engagés à réduire leurs émissions d'ici à 2012 par rapport à 1990. Etats-Unis : - 7 %. Japon et Canada : - 6 %. Union européenne : - 8 % globalement. Russie et Ukraine : objectif zéro (voir air chaud). Nouvelle-Zélande : objectif zéro. Australie : + 5 % (pour sortir du charbon). Soit globalement - 5,2 % pour les pays de l'Annexe I. En réalité hors pays de l'Est, elles ont augmenté de plus de 11 %. Seuls 5 Etats (Allemagne, Royaume-uni, Luxembourg, Suède, Suisse) ont réduit leurs émissions par rapport à 1990.

« Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui prévient toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Les pays développés inscrits dans l'Annexe I de la convention s'étaient engagés mais sans contrainte, à stabiliser leurs émissions de l'an 2000 au niveau de 1990.

Rencontre officielle des représentants des Etats membres. La 6e COP, ouverte à La Haye en novembre 2000, est suspendue mais pas close. Une COP6 bis pourrait offrir une chance d'aboutir. La COP7 est déjà prévue fin octobre 2001 à Marrakech.

Pays pétroliers inquiets de leur futur manque à gagner, pays forestiers qui veulent des puits, pays industrialisés qui veulent du MDP, pays secs et agricoles sans atout dans la négociation... Tous d'accord pour que les pays développés appliquent leurs engagements. Mais pas d'accord sur les puits, ni sur le développement propre, ni sur le marché des permis.

Convention cadre

Signée en 1992 dans le cadre du Sommet de la Terre. Entrée en vigueur en 1994.

COP6

6e conférence des parties à la convention-cadre sur les changements climatiques.

G77 + Chine

Réunit des pays en développement dans des situations très diverses.

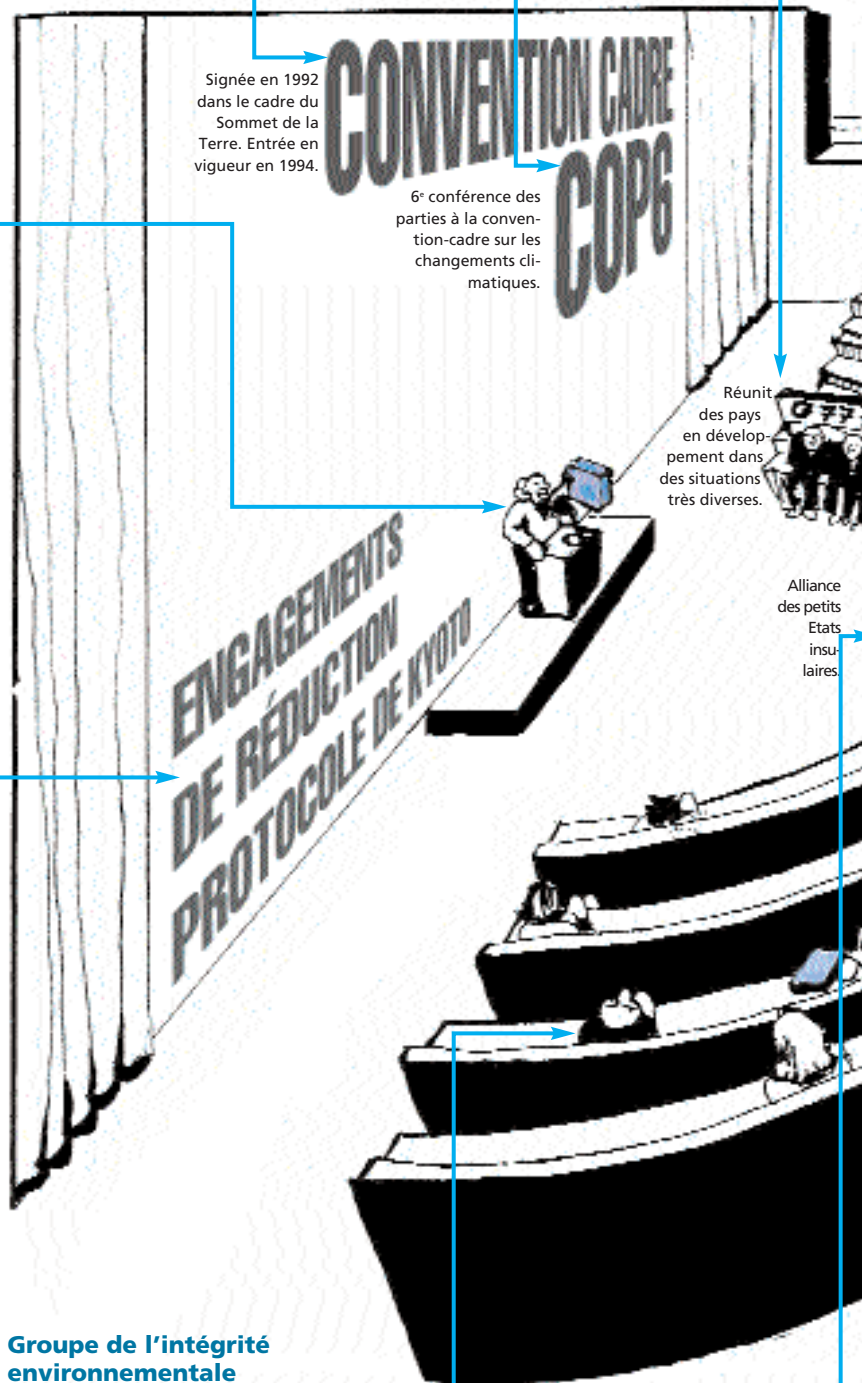
Alliance des petits Etats insulaires

Groupe de l'intégrité environnementale

Suisse, Mexique, Corée du Sud. Partisans d'un protocole fort, avec le moins d'échappatoires possibles. Leur position se distingue surtout de celle de l'UE par une opposition forte au nucléaire.

AOSIS

Directement menacés par le réchauffement climatique et la montée des eaux, ils sont les premiers à avoir porté la question des émissions de gaz à effet de serre sur la scène politique dans les années 1980.



Réclament le plus de flexibilité possible dans l'application de leurs engagements : pouvoir réaliser les réductions à l'étranger plutôt que chez soi (où le coût de la dépollution est plus élevé), comptabiliser le carbone stocké par la biosphère, acheter

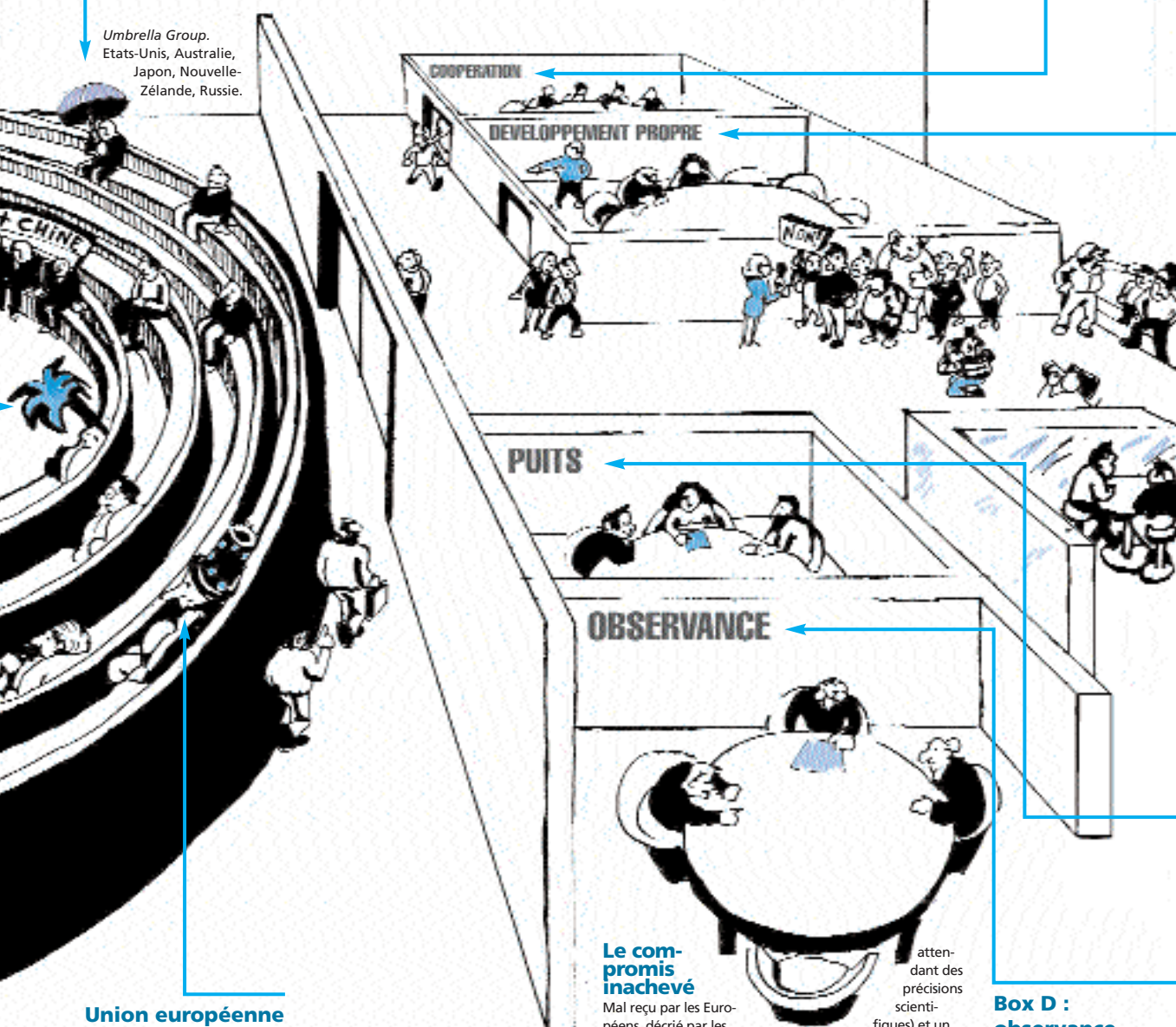
des permis d'émission aux pays qui n'épuisent pas les leurs. Le tout sans règles de sanction trop contraignantes. La présence de la Russie s'explique par le deal avec les Américains sur le commerce de l'air chaud (lire lexique).

Le protocole de Kyoto ne tient pas compte des émissions de gaz à effet de serre de l'aviation et du transport maritime, considérées comme apatrides, c'est-à-dire pas émises sur un territoire national donné.

Aviation et transport maritime

Groupe du parapluie (ou de l'ombrelle)

Umbrella Group.
Etats-Unis, Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Russie.



Box A : coopération

Le Box A du compromis de Pronk regroupe les questions propres aux PED : financement de la coopération, renforcement des capacités, transfert de technologie...
Questions : Renforcer le rôle du Fonds pour l'environnement mondial ? Créer un fonds spécial pour l'adaptation ? Instaurer un traitement à part pour les pays les moins avancés ?

Box B : mécanisme de développement propre (MDP)...

Permet aux pays de l'Annexe I d'acquérir des permis d'émission supplémentaires contre des investissements dans des technologies non polluantes au Sud.
Questions : Les puits sont-ils éligibles au MDP (on reboise au Brésil = on gagne des droits d'émission) ? Le nucléaire est-il éligible ? Faire une liste des actions MDP ou laisser chaque PED choisir ? Définir des règles d'équilibre géographique, pour que tous les projets MDP n'aillent pas dans les PED industrialisés ou forestiers ? Quelle proportion des engagements nationaux peut-on remplir grâce au MDP ?

... et supplémentarité

Ou effort domestique. Un Etat doit respecter ses engagements en partie par des mesures internes, en partie en recourant à des mécanismes de flexibilité : achats de permis d'émission à l'étranger, acquisitions de permis supplémentaires contre des investissements « propres » au Sud. Le problème est de convenir d'un dosage entre effort interne et flexibilité.

Box C : puits de carbone

Désigne la capacité de la biosphère (plantes, sol, plancton...) à stocker du carbone. Les scientifiques connaissent encore mal le phénomène. L'incertitude n'empêche pas certains de vouloir déduire les puits de leur bilan national d'émissions, ni d'autres de vouloir définitivement exclure leur prise en compte. La bataille reste ouverte.

Box D : observance

Compliance. Ensemble des règles de surveillance et de sanction. Pilier de l'efficacité de la convention à long terme.
Questions : Dans quelle mesure les réductions peuvent-elles être reportées à plus tard ? Les pénalités sont-elles financières ? Ou sous forme de réduction supplémentaire à accomplir ?

Le compromis inachevé

Mal reçu par les Européens, décrié par les environnementalistes, le texte de Pronk a cependant le mérite de désigner les lieux de compromis inévitables entre l'UE et l'Umbrella : un peu de puits (en

attendant des précisions scientifiques) et un peu de MDP en échange d'un régime d'observance cohérent. Le tout étant affaire de dosage... Le paquet de Pronk demeure la base des négociations informelles.

Union européenne

Défend un protocole fort, avec le moins d'échappatoires possibles et un régime de sanctions solide.
La position radicale de l'UE l'a empêché de débattre du compromis acceptable avec l'Umbrella : accepter une flexibilité relativement grande en première période (d'ici à 2012) en échange d'une plus grande rigueur en seconde période.